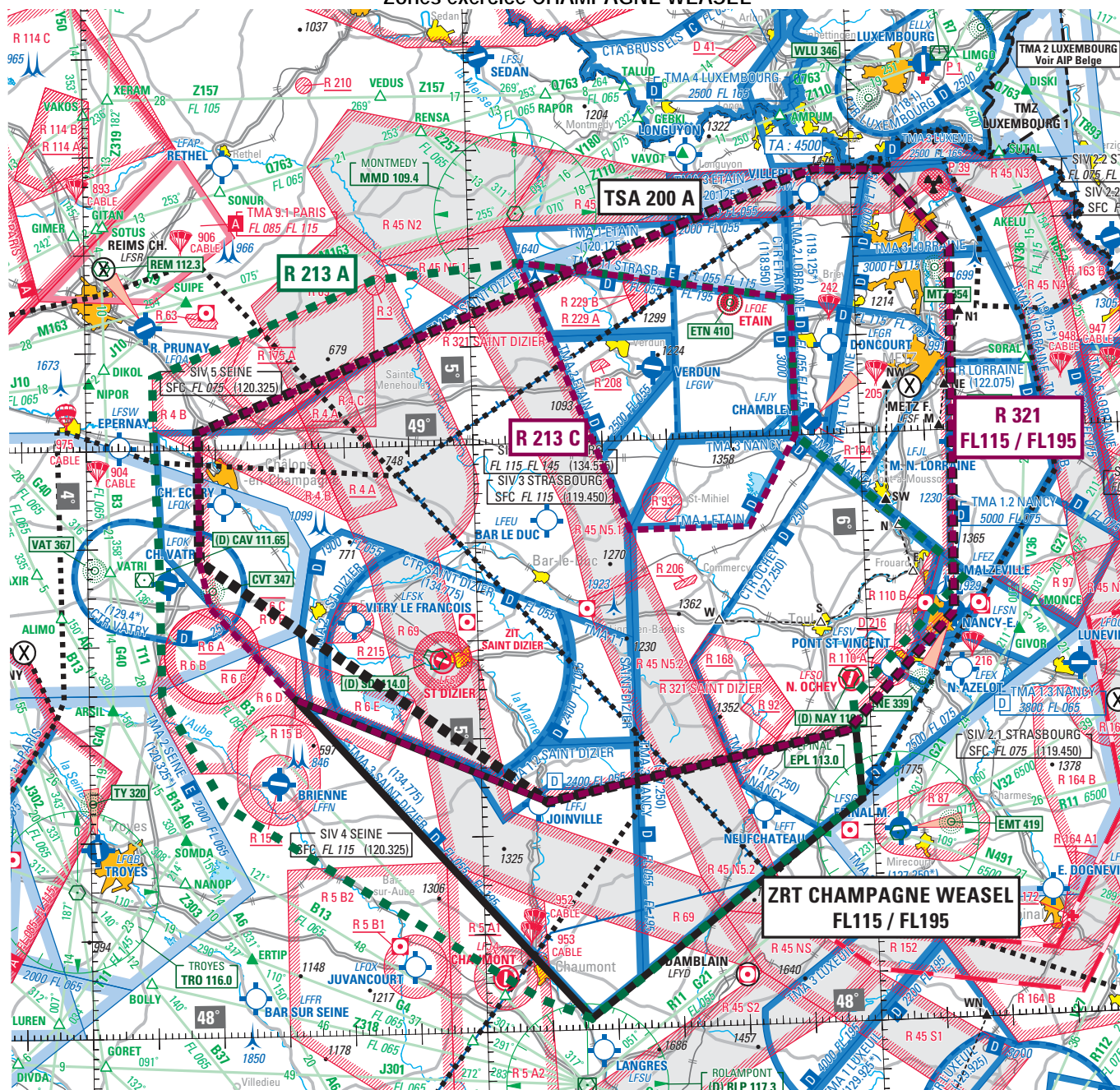


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la région de ST DIZIER et activation de la zone LF-R 213 Nord-Est pour l'exercice CHAMPAGNE WEASEL

En vigueur : Du mardi 15 au jeudi 17 octobre 2019

Lieu : FIR : Reims LFEF, Paris LFFF - AD : Bar le Duc les Hauts de Chée LFEU, Brienne le Château LFFN, Chaumont Semoutiers LFJA, Joinville Mussey LFFJ, Nancy Malzéville LFEZ, Neufchâteau LFFT, Vitry le François Vauclerc LFSK, Verdun le Rozelier LFGW

Zones exercice CHAMPAGNE WEASEL



ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir. Les missions effectuées à très basse, basse, moyenne et haute altitude nécessitent la mise en œuvre de zones réglementées temporaires dans la région de Saint Dizier.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT CHAMPAGNE WEASEL :

15 OCT : 12h00 – 14h00
 16 OCT : 08h00 – 10h00
 17 OCT : 12h00 – 14h00

INFORMATION DES USAGERS

ZRT CHAMPAGNE WEASEL :

Activité réelle connue :

Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun (CDC) – indicatif Rambert (ou CDC de remplacement) : 119.700 MHz / 317.500 MHz
 Ochey APP : 127.250 MHz
 Saint Dizier APP : 134.775 MHz
 Reims CTL : 124.955 MHz
 Lorraine APP : 119.125 MHz
 Strasbourg INFO : 119.450 MHz
 Bale INFO ; 135.850 MHz
 Paris INFO : 126.100 MHz
 Seine INFO : 120.325 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZRT CHAMPAGNE WEASEL :

Centre de Détection et de Contrôle (CDC) de Lyon Mont Verdun (ou CDC de remplacement).

STATUT

ZRT CHAMPAGNE WEASEL :

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après notification auprès de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties de ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT CHAMPAGNE WEASEL

48°01'09.00" N, 005°15'57.00" E
 48°22'40.00" N, 005°58'20.00" E
 48°29'52.00" N, 005°57'41.00" E
 48°23'22.00" N, 005°10'09.00" E
 48°34'23.00" N, 004°31'42.00" E
 48°01'09.00" N, 005°15'57.00" E

FL115 / FL195

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Des activités complémentaires sont programmées aux horaires suivants dans les zones suivantes :
 TSA 200 A, LF-R 321 et LF-R 213 Nord-Est A et C :

15 OCT : 1200 – 1400
 16 OCT : 0800 – 1000
 17 OCT : 1200 – 1400

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
 SCAA (Sous-Chefferie Activités aérienne)
 Téléphone : 04 69 84 47 99 ou 04 69 84 47 98
 PNIA : 811 942 4799 (98)

Pendant l'exercice :

Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun
 Téléphone : 04 78 14 83 99
 PNIA : 811 942 83 99